



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/48/503
18 octobre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
Point 124 de l'ordre du jour

AMELIORATION DE LA SITUATION FINANCIERE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Analyse de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

I. PREFACE

1. Le présent rapport apporte à l'Assemblée générale l'information qu'elle a demandée dans sa résolution 47/215 du 23 décembre 1992.
2. A sa présente session, l'Assemblée générale recevra le rapport du Groupe consultatif indépendant sur le financement de l'Organisation des Nations Unies, patronné par la Fondation Ford; ce rapport, intitulé "Financing an Effective United Nations", renferme plusieurs recommandations précieuses qui méritent l'examen attentif et approfondi de l'Assemblée générale.
3. Le Secrétaire général reviendra sur la question, soit dans un second rapport au titre du même point de l'ordre du jour, soit dans des contacts avec les rouages officiels de l'Assemblée générale, au moment où elle examinera la situation financière de l'Organisation.

II. INTRODUCTION

4. Par sa résolution 47/215, l'Assemblée générale a décidé de faire, à l'avenir, des points de l'ordre du jour intitulés "Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies" et "Crise financière de l'Organisation des Nations Unies" un point unique intitulé "Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies". Elle a également invité le Secrétaire général à présenter un rapport sur la situation financière de l'Organisation le 15 novembre 1993 au plus tard.
5. Le présent rapport offre une analyse de la situation financière de l'Organisation conçue pour répondre à certains problèmes abordés par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/215, notamment aux paragraphes 3, 4, 11 et 12. La structure du rapport suit le paragraphe 3 de la résolution et comporte des informations sur :

- a) Les arriérés de contributions et les quotes-parts non acquittées;
- b) La situation de trésorerie de l'Organisation;
- c) Tous autres éléments relatifs au financement.

6. Aux paragraphes 9 et 10 de la résolution, l'Assemblée générale avait également demandé au Secrétaire général, d'une part, de faire une étude des pratiques financières et budgétaires de l'Organisation, et, d'autre part, de formuler des propositions concernant d'éventuels systèmes d'incitation, et ces demandes feront l'objet d'un rapport distinct du Secrétaire général, à une date ultérieure, durant la présente session.

III. ARRIERES DE CONTRIBUTIONS ET QUOTES-PARTS NON ACQUITTEES

A. Paiement des quotes-parts au budget ordinaire

7. A la fin de 1992, les quotes-parts non acquittées au budget ordinaire se montaient à 500,4 millions de dollars. Le 1er janvier 1993, de nouvelles contributions, à concurrence de 1 070 millions de dollars ont été mises en recouvrement. Les pourcentages des quotes-parts annuelles au budget ordinaire acquittées au 30 juin et au 30 septembre 1993 sont donnés ci-après, avec les pourcentages des contributions acquittées au 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque année depuis 1986. Le tableau ne fait ressortir aucun changement dans le profil général des recouvrements durant les six premiers mois de 1993, et indique, au 30 septembre, un profil de recouvrement légèrement meilleur, quoique encore inférieur à la moyenne. Il est à noter aussi que le pourcentage des contributions de l'année courante versées au 31 décembre 1992 était à peine supérieur à son plus bas niveau historique, soit 61 %, atteint l'année précédente.

	<u>1986</u>	<u>1987</u>	<u>1988</u>	<u>1989</u>	<u>1990</u>	<u>1991</u>	<u>1992</u>	<u>1993</u>
30 juin	49,6	52,0	56,5	48,0	47,9	39,7	50,9	50,9
30 septembre	57,8	56,1	63,3	64,6	64,3	59,5	54,8	55,2
31 décembre	70,3	63,8	66,0	66,4	65,3	61,0	61,1	-

8. Alors qu'il ne restait que trois mois à courir en 1993, les contributions non acquittées au budget ordinaire se montaient à 783,8 millions de dollars, dont 304,2 millions de dollars correspondaient à des contributions non acquittées relatives à 1992 et aux années antérieures, et 479,6 millions de dollars à des contributions de l'année 1993. Le montant total des contributions non acquittées équivaut à 72 % du budget ordinaire de 1993. On trouvera à l'annexe I du présent rapport l'état, au 30 septembre 1993, des contributions au budget ordinaire.

9. Plusieurs Etats ayant récemment été admis à l'Organisation, un plus grand nombre d'Etats Membres ont été invités, en 1993, à apporter leur contribution au budget de l'Organisation. Dix-huit Etats Membres se sont acquittés intégralement de leur quote-part de 1993 dans un délai de 30 jours (l'Australie, le Botswana, le Canada, le Danemark, les Etats fédérés de Micronésie, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Islande, le Koweït, le Liechtenstein, le Luxembourg, la Namibie, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, les Pays-Bas, Singapour

/...

et la Suède). Mais au 30 septembre, 62 Etats Membres seulement s'étaient acquittés intégralement de leur contribution, tandis que 116 Etats Membres, un nombre sans précédent, étaient en retard dans le paiement de leur quote-part. Cinquante-neuf Etats Membres n'avaient encore effectué aucune contribution en 1993 — nombre bien plus élevé qu'auparavant. Il semble qu'un certain nombre d'Etats Membres, dont les quotes-parts sont assez faibles, aient du mal à effectuer les versements nécessaires au budget ordinaire. On trouvera ici un résumé de la situation :

Etats Membres n'ayant fait aucun versement jusqu'à présent sur leur quote-part de l'année	59 Etats Membres au 30 septembre 1993 24 Etats Membres au 30 septembre 1992 37 Etats Membres au 30 septembre 1991
Etats Membres redevables d'un montant supérieur à leur quote-part de l'année	68 Etats Membres au 30 septembre 1993 60 Etats Membres au 30 septembre 1992 61 Etats Membres au 30 septembre 1991
Membres n'ayant pas acquitté leur quote-part	116 Etats Membres au 30 septembre 1993 93 Etats Membres au 30 septembre 1992 102 Etats Membres au 30 septembre 1991
Etats Membres qui se sont intégralement acquittés de leur quote-part	62 Etats Membres au 30 septembre 1993 66 Etats Membres au 30 septembre 1992 57 Etats Membres au 30 septembre 1991

B. Paiement des contributions aux opérations de maintien de la paix

10. On compte actuellement 11 opérations de maintien de la paix qui sont financées par les quotes-parts des Etats Membres : la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD), la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM), la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK), la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL), l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC), la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM), l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMAZ) et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, qui est financée en partie à l'aide de contributions mises en recouvrement au 15 juin 1993. N'ont pas encore été acquittées certaines contributions à trois opérations de maintien de la paix récemment achevées, la Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge (MIPRENUC), le Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA) et la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM I); ces soldes ont été respectivement imputés à l'APRONUC, l'ONUSAL et UNAVEM II. En outre, des contributions non acquittées sont à recouvrer en ce qui concerne deux autres opérations de maintien de la paix récemment achevées, le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII) et le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT).

11. Le tableau suivant offre des informations, au 30 septembre 1993, sur les soldes dus, sur les quotes-parts et sur les versements pour chacune des opérations de maintien de la paix financées par des quotes-parts. On a pris comme date de comparaison le 30 septembre 1992 de façon à donner une information portant sur une année complète et pour qu'il n'y ait pas de solution de continuité par rapport au tableau figurant dans les rapports antérieurs du Secrétaire général sur la question :

	Solde dû au 30 sept. 1992	Quotes-parts depuis sept. 1992		Sommes versées entre oct. 1992 et sept.1993	Solde dû au 30 sept. 1993	(Montant exigible en septembre 1993)
		Période	Montant			
(En millions de dollars des Etats-Unis)						
FNUOD	20,3	12/92-11/93	34,9	30,9	24,3	-
FINUL	227,4	8/92-1/94	215,5	209,4	233,5	-
UNAVEM II ^a	23,6	11/92-9/93	34,3	24,9	33,0	9,6
MONUIK	32,0	11/92-10/93	47,8	48,7	31,1	9,3
MINURSO	21,1	Néant	-	0,7	20,4	-
ONUSAL ^b	25,9	11/92-11/93	27,0	19,2	33,7	15,0
APRONUC ^c	226,1	11/92-8/93	636,1	584,1	278,1	85,0
FORPRONU	64,2	10/92-9/93	808,1	444,0	428,3	340,4
ONUSOM	-	5/92-10/93	596,1	285,4	310,5	187,4
ONUMOZ	-	10/92-10/93	193,5	94,6	98,9	53,2
GOMNUII	1,1	Néant	-	0,2	0,9	-
GANUPT	2,3	Néant	-	-	2,3	-
Force des Nations Unies à Chypre	-	6/93-12/93	8,5	1,3	7,2	8,5
Total	644,0		2 601,8	1 743,4	1 502,4	708,4

^a Y compris UNAVEM I.

^b Y compris l'ONUCA.

^c Y compris la MIPRENUC.

12. Le tableau précédent montre que les quotes-parts aux opérations de maintien de la paix mises en recouvrement depuis le début de la quarante-septième session de l'Assemblée générale, en septembre 1992, représentent deux fois et demi le montant du budget ordinaire en 1993. Le solde non acquitté, au 30 septembre 1993, est deux fois plus élevé que le solde des contributions non acquittées aux opérations de maintien de la paix une année auparavant, et est également le double du montant dû au titre du budget ordinaire.

13. Comme on le voit à la lecture du tableau ci-dessus, le fait que les contributions au titre de huit opérations, soit au total 708,4 millions de dollars, n'ont été mises en recouvrement qu'en septembre 1993, immédiatement après les décisions de l'Assemblée générale à la reprise de sa quarante-septième session, explique l'ampleur du volume des contributions non acquittées au 30 septembre 1993.

C. Encours total

14. L'encours total des contributions non acquittées au budget ordinaire et aux opérations de maintien de la paix dépassait 2 milliards de dollars au 30 septembre 1993. La figure suivante montre l'augmentation continue du montant des contributions non acquittées.

15. On trouvera à l'annexe II un état récapitulatif des contributions non acquittées des Etats Membres, qui se montent au total à 2 286,2 millions de dollars au 30 septembre 1993. Pendant les deux premières semaines d'octobre, lors de la rédaction du présent rapport, des contributions ont été reçues; elles se montent au total à 593,7 millions de dollars (235,8 millions de dollars au budget ordinaire, 357,9 millions de dollars au titre des opérations de maintien de la paix). Au 14 octobre 1993, de ce fait, le montant total non acquitté s'inscrivait à 1 692,5 millions de dollars (548 millions de dollars au titre du budget ordinaire, 1 144,5 millions de dollars au titre des opérations de maintien de la paix). L'Assemblée générale sera régulièrement tenue au courant de l'état des contributions durant la quarante-huitième session.

/...

IV. SITUATION DE TRESORERIE DE L'ORGANISATION

16. L'état de la trésorerie de l'Organisation reste critique. Dans son dernier rapport à l'Assemblée générale (A/C.5/47/13/Add.1, en date du 24 juin 1993), le Secrétaire général estimait que la seule solution résidait dans une amélioration considérable des paiements d'ici la fin de l'année. A cet égard, après une nouvelle baisse des encaisses en juillet et août, entraînant un épuisement, certains Etats Membres avaient effectué des paiements en septembre plus importants que ce qui avait été prévu. Pour éviter un nouvel épuisement de la trésorerie, des efforts concertés resteront nécessaires jusqu'à la fin de l'année.

17. L'annexe III donne la comparaison, mois par mois, des rentrées et des débours au titre du budget ordinaire, au cours des cinq dernières années. Ce tableau montre que les réserves de trésorerie disponibles dans le Fonds général (comprenant le budget ordinaire, le Compte spécial et le Fonds de roulement) varient considérablement d'un mois à l'autre. Les encaisses utilisables en fin de mois sont souvent insuffisantes pour couvrir les besoins du mois suivant. En 1993, les encaisses ont été épuisées en début d'année, puis de nouveau en août. Il a fallu prélever jusqu'à 15 millions de dollars dans le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix pendant un total de 46 jours en janvier et en août et septembre. Les encaisses étaient réduites au minimum en mars et en septembre, et pourraient bien de nouveau l'être en décembre. Pendant quatre mois de l'année seulement, les encaisses ont été suffisantes pour couvrir intégralement les besoins du mois suivant.

18. En ce qui concerne les opérations de maintien de la paix, il est pratiquement impossible de faire des projections précises des besoins de trésorerie, sauf pour les plus stables d'entre elles. Plusieurs de ces missions sont véritablement nouvelles pour l'Organisation; les besoins opérationnels sont en évolution constante, ce qui entraîne de grandes variations des mouvements de trésorerie et des besoins budgétaires; et l'expérience montre qu'il n'est pas facile de prédire avec précision l'évolution des paiements des contributions des Etats Membres. De ce fait, on ne tente pas ici de projeter les mouvements de trésorerie relatifs aux opérations de maintien de la paix d'ici à la fin de l'année.

19. En pratique, le recouvrement des contributions aux opérations de maintien de la paix est resté bien en deçà des besoins. La gestion de la trésorerie, de ce fait, a été dominée par le souci de maintenir des réserves suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels immédiats. En conséquence, les paiements aux pays qui fournissent des contingents ont inévitablement été retardés.

20. Les opérations de maintien de la paix ne sont pas toutes solvables jusqu'à la fin de l'année, même compte tenu du retard dans les remboursements aux pays qui fournissent des contingents. Cinq de ces opérations, l'UNAVEM (Angola), l'ONUSAL (El Salvador), la MONUIK (Iraq et Koweït), l'APRONUC (Cambodge) et la FORPRONU (ex-Yougoslavie) ont dû emprunter des fonds, à un moment ou à un autre pendant l'année, comme il est indiqué ci-après :

	<u>Nombre de jours pendant lesquels des emprunts ont été nécessaires</u>	<u>Montant maximal emprunté</u> (Millions de dollars)
UNAVEM	273	40
ONUSAL	233	10
MONUIK	156	12
APRONUC	88	63
FORPRONU	5	5

21. Les fonds nécessaires (qui ont persisté pendant toute l'année dans le cas de l'UNAVEM) ont été empruntés au Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix, au budget ordinaire (quand des fonds étaient disponibles) ou dans les caisses de deux missions achevées : le GANUPT (Namibie) et le GOMNUII (Iran/Iraq), missions qui disposaient temporairement d'encaisses dans l'attente de la liquidation des engagements et des créances non réglés. Les remboursements ont été effectués dès que des fonds ont été disponibles. Au 30 septembre, un montant total de 80,7 millions de dollars était encore dû par l'UNAVEM, l'ONUSAL et l'APRONUC au Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix, au GANUPT et au GOMNUII.

22. Certaines des causes des difficultés financières évoquées dans la présente section du rapport sont examinées en détail dans la section suivante.

V. AUTRES ELEMENTS RELATIFS AU FINANCEMENT

23. Au paragraphe 3 de sa résolution 47/215, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de présenter des renseignements sur tous autres éléments de nature à informer complètement les Etats Membres des divers aspects du financement des activités de l'Organisation. Le Secrétaire général propose en conséquence d'appeler l'attention sur :

- a) La situation en ce qui concerne les contributions;
- b) Les réserves de l'Organisation;
- c) La situation en ce qui concerne les pays qui fournissent des contingents.

A. La situation en ce qui concerne les contributions

24. Depuis quelques mois, on constate une tendance de plus en plus marquée à autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses aux fins du maintien de la paix sans toutefois l'autoriser simultanément à mettre immédiatement en recouvrement auprès des Etats Membres les sommes correspondantes. Cela a pour résultat de grever encore les réserves de l'Organisation et, partant, d'en accroître les difficultés financières.

25. Le problème vient en grande partie de la difficulté qu'il y a de comprimer le processus d'établissement et d'examen des budgets des 11 opérations de

/...

maintien de la paix en cours (par le Secrétariat, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et l'Assemblée générale) en un temps très court. C'est en particulier le cas lorsque le budget correspondant à la période d'un nouveau mandat doit être établi à partir des résultats d'un rapport d'exécution portant sur la période d'un mandat venant à expiration et que l'on ne dispose pas immédiatement de données de la qualité requise. Dans ces circonstances, le Secrétaire général est fréquemment autorisé à maintenir l'opération à un certain niveau approuvé, les ouvertures de crédit, la mise en recouvrement des quotes-parts auprès des Etats Membres et leur collecte venant ultérieurement. Des questions sur le financement des opérations de maintien de la paix, notamment celle de l'échéancier, ont été soulevées par le Comité consultatif dans son rapport sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/47/990), qui a été entériné par l'Assemblée générale. Le Secrétaire général abordera cette question à la session en cours, au titre du point 138 de l'ordre du jour.

26. Les réserves financières de l'Organisation ont subi d'autres pressions du fait du mode de recouvrement décrit ci-après. Dans chaque cas, l'autorisation de recouvrement a été délivrée par l'Assemblée générale à la mi-septembre 1993, longtemps après le début de la période couverte par la contribution, et l'envoi des avis de recouvrement en a été retardé.

	<u>Date de l'avis de recouvrement</u>	<u>Période couverte en 1993</u>
FORPRONU	16 septembre	Avril à septembre
ONUSOM	20 septembre	Mai à octobre
APRONUC	22 septembre	Mai à août
ONUSAL	23 septembre	Juin à novembre
MONUIK	27 septembre	Mai à octobre
ONUMUZ	28 septembre	Juillet à octobre
Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre	29 septembre	Juin à décembre
UNAVEM	30 septembre	Mars à septembre

27. Un autre facteur ajoutant en complexité aux contributions de maintien de la paix et tendant à aggraver les difficultés de trésorerie est la brièveté relative de la période couverte par chaque contribution. Les incertitudes propres à chaque opération conduisent à adopter de courts mandats et se traduisent par d'importantes variations des montants budgétisés et mis en recouvrement. L'une des conséquences de cette brièveté est une augmentation considérable du nombre des avis de recouvrement. On estime qu'au cours de l'exercice achevé le 30 septembre 1993, plus de 4 250 avis ont été envoyés, portant sur 24 périodes différentes de recouvrement au titre d'opérations de maintien de la paix en cours et au titre du budget ordinaire.

28. Il convient de noter qu'aucune contribution n'a été versée au titre de l'APRONUC après août 1993, aucune en ce qui concerne l'UNAVEM et la FORPRONU après septembre 1993 ni aucune après octobre 1993 s'agissant de l'ONUSOM et de l'ONUMUZ. Si le Conseil de sécurité proroge en tout ou en partie les mandats de ces missions, il faudra collecter d'importantes contributions supplémentaires au titre des opérations de maintien de la paix avant la fin de l'année.

B. Les réserves de l'Organisation

29. Les réserves de trésorerie mises à la disposition de l'Organisation se montent à 672,6 millions de dollars. Les principaux éléments, décrits à l'annexe IV, en sont le Fonds de roulement, le Compte spécial, certaines économies budgétaires conservées du fait de la suspension de l'application de certains articles du règlement financier et le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix.

30. Au 30 septembre 1993, le montant des contributions non acquittées dépassait 2 200 millions de dollars, chiffre très supérieur aux disponibilités. Lorsque le montant des contributions non versées dépasse à ce point celui des réserves, les liquidités ne suffisent pas à couvrir la partie de chaque période restant à courir (jusqu'à la fin de l'exercice du budget ordinaire), les dettes ne peuvent être remboursées intégralement, y compris les dettes contractées envers des pays fournissant des contingents, et, naturellement, on manque de liquidités pour reconstituer en totalité les réserves. L'écart entre le volume des réserves et le montant total des contributions dues met en lumière les difficultés financières de l'Organisation.

31. Si le Fonds de roulement est la principale source de réserves en ce qui concerne le budget ordinaire, son volume (100 millions de dollars, après déduction des sommes nécessaires pour couvrir les dépenses imprévues) n'a pas été modifié depuis 1982. Le volume actuellement autorisé représente 8,2 % des crédits ouverts au budget ordinaire pour 1993. Cela permet de couvrir un mois de dépenses seulement. Si l'on tient compte des opérations de maintien de la paix, la part du Fonds de roulement n'est plus que de 2,6 %. En 1963, lorsque le volume du Fonds a été porté de 25 à 40 millions de dollars, sa part dans les dépenses inscrites au budget ordinaire est passée de 29 % à 43 %. En 1981, le volume du Fonds de roulement se situait toujours à 40 millions de dollars, mais il ne représentait plus alors que 6 % du total des dépenses inscrites au budget ordinaire. Le Fonds a ensuite été porté à son niveau actuel de 100 millions de dollars, qui représentait en 1982 13,3 % des dépenses inscrites au budget ordinaire. Le tableau ci-après montre l'évolution du Fonds de roulement en proportion de ces dépenses.

32. Dans un rapport présenté antérieurement à l'Assemblée générale (A/46/600/Add.1), le Secrétaire général a proposé que le volume du Fonds de roulement soit relevé afin d'assurer à l'Organisation des ressources suffisantes jusqu'au moment où l'on pourrait raisonnablement compter que les Etats Membres se seraient acquittés de leur quote-part.

33. Depuis le début de 1993, le Fonds de roulement est complété par le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix. L'objet en est de fournir un mécanisme de trésorerie permettant de couvrir les dépenses imprévues et extraordinaires relatives aux missions de maintien de la paix et d'exécuter le budget – y compris en ce qui concerne les frais de premier établissement – approuvé par l'Assemblée générale touchant les opérations nouvelles, élargies ou reconduites, en attendant le recouvrement des contributions. Le volume en a été fixé à 150 millions de dollars, qui proviendraient en partie du transfert des soldes de compte de deux missions de maintien de la paix achevées (le GANUPT et le GOMNUII) et en partie du virement de soldes du Fonds général non utilisés au cours de l'exercice biennal 1986-1987 (budget ordinaire).

34. Au 30 septembre 1993, les liquidités virées des soldes du GANUPT et du GOMNUII représentaient 64,2 millions de dollars. Des intérêts créditeurs d'un montant de 0,4 million de dollars étaient également échus. A hauteur de ce total, le Fonds avait été utilisé pour assurer à titre provisoire un mécanisme de trésorerie à trois missions de maintien de la paix en cours (ONUSAL, UNAVEM et APRONUC) qui, sans cela, se seraient trouvées à court de liquidités. Après déduction du montant des prêts octroyés à cette fin, qui s'élevait à 59,7 millions de dollars, il restait dans le Fonds de réserve pour les

opérations de maintien de la paix un solde disponible de 4,9 millions de dollars.

35. Il convient de noter qu'au 30 septembre 1993, le Fonds général n'était pas encore en situation de transférer au Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix les soldes inutilisés d'un montant de 85,8 millions de dollars mentionnés au paragraphe 33 par suite de la pénurie de liquidités dans le Fonds général. Ce virement ne pourra être opéré que lorsque la situation des liquidités du Fonds général le permettra.

36. Le Fonds de roulement et le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix, à leur niveau effectif actuel, fournissent ensemble des ressources d'un montant équivalant à 4,3 % des crédits ouverts au budget ordinaire et au titre des opérations de maintien de la paix. Ceci permet de couvrir à peine un peu plus de deux semaines de dépenses.

C. La situation en ce qui concerne les pays qui fournissent des contingents

37. Du fait du faible niveau des réserves disponibles et des retards de mise en recouvrement et de collecte des contributions des Etats Membres en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix, certaines opérations se sont trouvées dans l'impossibilité d'honorer leurs obligations. Au 30 septembre 1993, les dettes non remboursées aux Etats Membres ayant participé aux opérations de maintien de la paix de l'ONU au titre d'accords prévoyant le remboursement par l'Organisation des services rendus – principalement sous forme de contingents – s'élèvent à environ 605 millions de dollars. Ce montant est considérablement supérieur à celui qui était dû à la même date les années précédentes, comme le montre le tableau ci-après. Il en ressort une fois de plus que les pays qui fournissent des contingents continuent de supporter les conséquences du non-paiement de contributions au titre des opérations de maintien de la paix. Eu égard aux contributions récemment reçues, le Secrétaire général compte cependant pouvoir faire dans les prochaines semaines certains versements aux pays qui fournissent des contingents.

VI. CONCLUSION

38. En 1993, sachant que l'activité de l'Organisation des Nations Unies devait prendre une ampleur sans précédent alors qu'elle ne disposait pas de réserves suffisantes, et que les retards dans le paiement des contributions risquaient d'empêcher l'Organisation de poursuivre ses opérations, le Secrétaire général est intervenu personnellement à un niveau élevé pour demander aux Etats Membres de verser leurs contributions en temps voulu. Il s'est aussi adressé à l'Assemblée générale, la prévenant des conséquences dramatiques qu'aurait pour l'Organisation un épuisement total de ses fonds.

39. L'ampleur et la complexité des opérations de l'ONU, que celles-ci relèvent du budget ordinaire ou du maintien de la paix, sont désormais tellement importantes que peu nombreuses – si tant est qu'il y en ait – sont les mesures d'urgence qui pourraient être prises pour pallier les manquements au seul impératif opérationnel de financement de l'Organisation, qui est que les Etats Membres doivent verser leurs contributions intégralement et ponctuellement.

Annexe I

ETAT AU 30 SEPTEMBRE 1993 DES CONTRIBUTIONS AU BUDGET ORDINAIRE
DE L'ORGANISATION POUR 1993

(En dollars des Etats-Unis)

Etat Membre	Barème de 1993 (%)	Contributions exigibles au 1er janvier 1993			Montants recouvrés en 1993	Contributions non acquittées		
		Année précédente	Année en cours	Total		Année précédente	Année en cours	Total
Afghanistan	0,01	0	102 051	102 051	0	0	102 051	102 051
Afrique du Sud	0,41	49 044 904	4 184 096	53 229 000	0	49 044 904	4 184 096	53 229 000
Albanie	0,01	0	102 051	102 051	0	0	102 051	102 051
Algérie	0,16	0	1 632 818	1 632 818	1 632 818	0	0	0
Allemagne	8,93	0	91 131 650	91 131 650	91 131 650	0	0	0
Angola	0,01	177 569	102 051	279 620	0	177 569	102 051	279 620
Antigua-et-Barbuda	0,01	164 700	102 051	266 751	116 751	47 949	102 051	150 000
Arabie saoudite	0,96	0	9 796 908	9 796 908	0	0	9 796 908	9 796 908
Argentine	0,57	0	5 816 914	5 816 914	5 700 000	0	116 914	116 914
Arménie	0,13	0	1 326 665	1 326 665	0	0	1 326 665	1 326 665
Australie	1,51	0	15 409 719	15 409 719	15 409 719	0	0	0
Autriche	0,75	0	7 653 834	7 653 834	7 653 834	0	0	0
Azerbaïdjan	0,22	0	2 245 124	2 245 124	0	0	2 245 124	2 245 124
Bahamas	0,02	173 994	204 102	378 096	284 401	0	93 695	93 695
Bahreïn	0,03	0	306 154	306 154	306 154	0	0	0
Bangladesh	0,01	0	102 051	102 051	102 051	0	0	0
Barbade	0,01	0	102 051	102 051	51 026	0	51 025	51 025
Bélarus	0,48	4 553 079	4 898 454	9 451 533	3 500 000	1 053 079	4 898 454	5 951 533
Belgique	1,06	0	10 817 419	10 817 419	10 817 419	0	0	0
Belize	0,01	0	102 051	102 051	102 051	0	0	0
Bénin	0,01	121 365	102 051	223 416	0	121 365	102 051	223 416
Bhoutan	0,01	0	102 051	102 051	0	0	102 051	102 051
Bolivie	0,01	0	102 051	102 051	0	0	102 051	102 051
Bosnie-Herzégovine	0,04	0	408 205	408 205	0	0	408 205	408 205
Botswana	0,01	0	102 051	102 051	102 051	0	0	0
Brésil	1,59	29 016 698	16 226 128	45 242 826	29 016 698	0	16 226 128	16 226 128
Brunéï Darussalam	0,03	0	306 154	306 154	306 154	0	0	0
Bulgarie	0,13	0	1 326 665	1 326 665	0	0	1 326 665	1 326 665
Burkina Faso	0,01	282 250	102 051	384 301	88 486	193 764	102 051	295 815
Burundi	0,01	116 771	102 051	218 822	83 378	33 393	102 051	135 444
Cambodge	0,01	315 214	102 051	417 265	160 600	154 614	102 051	256 665
Cameroun	0,01	98 482	102 051	200 533	0	98 482	102 051	200 533
Canada	3,11	0	31 743 607	31 743 607	31 743 607	0	0	0
Cap-Vert	0,01	79 380	102 051	181 431	0	79 380	102 051	181 431
Chili	0,08	700 000	816 409	1 516 409	200 009	499 991	816 409	1 316 400
Chine	0,77	0	7 857 936	7 857 936	7 857 936	0	0	0
Chypre	0,02	0	204 102	204 102	204 102	0	0	0
Colombie	0,13	0	1 326 665	1 326 665	1 326 665	0	0	0
Comores	0,01	211 031	102 051	313 082	0	211 031	102 051	313 082
Congo	0,01	129 365	102 051	231 416	0	129 365	102 051	231 416
Costa Rica	0,01	235 487	102 051	337 538	70 497	164 990	102 051	267 041
Côte d'Ivoire	0,02	196 962	204 102	401 064	0	196 962	204 102	401 064
Croatie	0,13	0	1 326 665	1 326 665	0	0	1 326 665	1 326 665
Cuba	0,09	1 079 144	918 460	1 997 604	900 100	179 044	918 460	1 097 504
Danemark	0,65	0	6 633 323	6 633 323	6 633 323	0	0	0

Etat Membre	Barème de 1993 (%)	Contributions exigibles au 1er janvier 1993			Montants recouvrés en 1993	Contributions non acquittées		
		Année précédente	Année en cours	Total		Année précédente	Année en cours	Total
Djibouti	0,01	164 923	102 051	266 974	50 000	114 923	102 051	216 974
Dominique	0,01	12 770	102 051	114 821	10 000	2 770	102 051	104 821
Egypte	0,07	0	714 357	714 357	714 357	0	0	0
El Salvador	0,01	135 374	102 051	237 425	99 774	35 600	102 051	137 651
Emirats arabes unis	0,21	0	2 143 073	2 143 073	2 143 073	0	0	0
Equateur	0,03	236 117	306 154	542 271	44 456	191 661	306 154	497 815
Espagne	1,98	0	20 206 121	20 206 121	20 206 121	0	0	0
Estonie	0,07	0	714 357	714 357	0	0	714 357	714 357
Etats-Unis d'Amérique	25,00	239 531 646	309 922 958	549 454 604	31 806 000	207 725 646	309 922 958	517 648 604
Ethiopie	0,01	0	102 051	102 051	102 051	0	0	0
Fédération de Russie	6,71	95 989 202 ^a	68 476 301	164 465 503	116 006 035	0	48 459 468	48 459 468
Fidji	0,01	0	102 051	102 051	102 051	0	0	0
Finlande	0,57	0	5 816 914	5 816 914	5 816 914	0	0	0
France	6,00	0	61 230 672	61 230 672	61 230 672	0	0	0
Gabon	0,02	0	204 102	204 102	0	0	204 102	204 102
Gambie	0,01	231 725	102 051	333 776	0	231 725	102 051	333 776
Géorgie	0,21	0	2 143 073	2 143 073	0	0	2 143 073	2 143 073
Ghana	0,01	0	102 051	102 051	102 051	0	0	0
Grèce	0,35	0	3 571 790	3 571 790	3 571 790	0	0	0
Grenade	0,01	191 700	102 051	293 751	0	191 700	102 051	293 751
Guatemala	0,02	536 526	204 102	740 628	155 100	381 426	204 102	585 528
Guinée	0,01	32 439	102 051	134 490	79 870	0	54 620	54 620
Guinée-Bissau	0,01	269 700	102 051	371 751	50 000	219 700	102 051	321 751
Guinée équatoriale	0,01	209 373	102 051	311 424	0	209 373	102 051	311 424
Guyana	0,01	48 997	102 051	151 048	48 997	0	102 051	102 051
Haïti	0,01	268 908	102 051	370 959	75 000	193 908	102 051	295 959
Honduras	0,01	98 415	102 051	200 466	60 010	38 405	102 051	140 456
Hongrie	0,18	1 115 853	1 836 921	2 952 774	2 952 774	0	0	0
Iles Marshall	0,01	0	102 051	102 051	0	0	102 051	102 051
Iles Salomon	0,01	180 984	102 051	283 035	0	180 984	102 051	283 035
Inde	0,36	1 820 578	3 673 841	5 494 419	3 766 282	0	1 728 137	1 728 137
Indonésie	0,16	0	1 632 818	1 632 818	1 632 818	0	0	0
Iran (République islamique d')	0,77	7 583 066	7 857 936	15 441 002	7 000 000	583 066	7 857 936	8 441 002
Iraq	0,13	0	1 326 665	1 326 665	0	0	1 326 665	1 326 665
Irlande	0,18	0	1 836 921	1 836 921	1 836 921	0	0	0
Islande	0,03	0	306 154	306 154	306 154	0	0	0
Israël	0,23	4 214 210	2 347 175	6 561 385	1 896 915	2 317 295	2 347 175	4 664 470
Italie	4,29	0	43 779 930	43 779 930	43 779 930	0	0	0
Jamahiriya arabe libyenne	0,24	2 883 226	2 449 227	5 332 453	0	2 883 226	2 449 227	5 332 453
Jamaïque	0,01	144 547	102 051	246 598	106 051	38 496	102 051	140 547
Japon	12,45	0	127 053 643	127 053 643	127 053 643	0	0	0
Jordanie	0,01	0	102 051	102 051	102 051	0	0	0
Kazakhstan	0,35	0	3 571 790	3 571 790	0	0	3 571 790	3 571 790
Kenya	0,01	231 748	102 051	333 799	157 254	74 494	102 051	176 545
Kirghizistan	0,06	0	612 307	612 307	0	0	612 307	602 307
Koweït	0,25	0	2 551 278	2 551 278	2 551 278	0	0	0
Lesotho	0,01	0	102 051	102 051	102 051	0	0	0
Lettonie	0,13	0	1 326 665	1 326 665	0	0	1 326 665	1 326 665
Liban	0,01	190 613	102 051	292 664	0	190 613	102 051	292 664
Libéria	0,01	239 294	102 051	341 345	0	239 294	102 051	341 345
Liechtenstein	0,01	0	102 051	102 051	102 051	0	0	0
Lituanie	0,15	0	1 530 767	1 530 767	0	0	1 530 767	1 530 767
Luxembourg	0,06	0	612 307	612 307	612 307	0	0	0
Madagascar	0,01	70 511	102 051	172 562	0	70 511	102 051	172 562
Malaisie	0,12	0	1 224 613	1 224 613	1 224 613	0	0	0

Etat Membre	Barème de 1993 (%)	Contributions exigibles au 1er janvier 1993			Montants recouvrés en 1993	Contributions non acquittées		
		Année précédente	Année en cours	Total		Année précédente	Année en cours	Total
Malawi	0,01	78 482	102 051	180 533	0	78 482	102 051	180 533
Maldives	0,01	98 482	102 051	200 533	98 482	0	102 051	102 051
Mali	0,01	273 702	102 051	375 753	71 556	202 146	102 051	304 197
Malte	0,01	0	102 051	102 051	102 051	0	0	0
Maroc	0,03	12 301	306 154	318 455	0	12 301	306 154	318 455
Maurice	0,01	0	102 051	102 051	102 051	0	0	0
Mauritanie	0,01	198 609	102 051	300 660	111 679	86 930	102 051	188 981
Mexique	0,88	0	8 980 498	8 980 498	8 980 498	0	0	0
Micronésie (Etats fédérés de)	0,01	0	102 051	102 051	102 051	0	0	0
Mongolie	0,01	98 482	102 051	200 533	102 051	0	98 482	98 482
Mozambique	0,01	76 742	102 051	178 793	102 051	0	76 742	76 742
Myanmar	0,01	0	102 051	102 051	102 051	0	0	0
Namibie	0,01	0	102 051	102 051	102 051	0	0	0
Népal	0,01	0	102 051	102 051	102 051	0	0	0
Nicaragua	0,01	145 196	102 051	247 247	0	145 196	102 051	247 247
Niger	0,01	250 103	102 051	352 154	150 000	100 103	102 051	202 154
Nigéria	0,20	2 793 634	2 041 023	4 834 657	2 793 634	0	2 041 023	2 041 023
Norvège	0,55	0	5 612 811	5 612 811	5 612 811	0	0	0
Nouvelle-Zélande	0,24	0	2 449 227	2 449 227	2 449 227	0	0	0
Oman	0,03	0	306 154	306 154	306 154	0	0	0
Ouganda	0,01	173 886	102 051	275 937	87 097	86 789	102 051	188 840
Ouzbékistan	0,26	0	2 653 329	2 653 329	0	0	2 653 329	2 653 329
Pakistan	0,06	0	612 307	612 307	612 307	0	0	0
Panama	0,02	505 189	204 102	709 291	463 644	41 545	204 102	245 647
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,01	0	102 051	102 051	102 051	0	0	0
Paraguay	0,02	186 962	204 102	391 064	0	186 962	204 102	391 064
Pays-Bas	1,50	0	15 307 668	15 307 668	15 307 668	0	0	0
Pérou	0,06	1 133 688	612 307	1 745 995	909 414	224 274	612 307	836 581
Philippines	0,07	394 802	714 357	1 109 159	1 109 159	0	0	0
Pologne	0,47	0	4 796 403	4 796 403	4 796 403	0	0	0
Portugal	0,20	0	2 041 023	2 041 023	2 041 023	0	0	0
Qatar	0,05	722 733	510 256	1 232 989	977 861	0	255 128	255 128
République arabe syrienne	0,04	0	408 205	408 205	0	0	408 205	408 205
République centrafricaine	0,01	234 774	102 051	336 825	0	234 774	102 051	336 825
République de Corée	0,69	1 500 000	7 041 527	8 541 527	5 100 000	0	3 441 527	3 441 527
République de Moldova	0,15	0	1 530 767	1 530 767	0	0	1 530 767	1 530 767
République démocratique populaire lao	0,01	0	102 051	102 051	0	0	102 051	102 051
République dominicaine	0,02	653 678	204 102	857 780	0	653 678	204 102	857 780
République populaire démocratique de Corée	0,05	0	510 256	510 256	0	0	510 256	510 256
République-Unie de Tanzanie	0,01	98 482	102 051	200 533	0	98 482	102 051	200 533
Roumanie	0,17	1 674 183	1 734 869	3 409 052	1 300 000	374 183	1 734 869	2 109 052
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	5,02	0	51 229 662	51 229 662	51 229 662	0	0	0
Rwanda	0,01	151 184	102 051	253 235	154 323	0	98 912	98 912
Sainte-Lucie	0,01	0	102 051	102 051	102 051	0	0	0
Saint-Kitts-et-Nevis	0,01	176 821	102 051	278 872	100 000	76 821	102 051	178 872
Saint-Marin	0,01	0	102 051	102 051	102 051	0	0	0
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,01	54 754	102 051	156 805	72 414	0	84 391	84 391
Samoa	0,01	0	102 051	102 051	43 673	0	58 378	58 378
Sao Tomé-et-Principe	0,01	256 667	102 051	358 718	0	256 667	102 051	358 718
Sénégal	0,01	268 491	102 051	370 542	200 227	68 264	102 051	170 315
Seychelles	0,01	98 482	102 051	200 533	28 000	70 482	102 051	172 533
Sierra Leone	0,01	242 903	102 051	344 954	75 100	167 803	102 051	269 854
Singapour	0,12	0	1 224 613	1 224 613	1 224 613	0	0	0
Slovénie	0,09	0	918 460	918 460	918 460	0	0	0
Somalie	0,01	275 481	102 051	377 532	0	275 481	102 051	377 532

Etat Membre	Barème de 1993 (%)	Contributions exigibles au 1er janvier 1993			Montants recouvrés en 1993	Contributions non acquittées		
		Année précédente	Année en cours	Total		Année précédente	Année en cours	Total
Soudan	0,01	71 005	102 051	173 056	71 005	0	102 051	102 051
Sri Lanka	0,01	0	102 051	102 051	102 051	0	0	0
Suède	1,11	0	11 327 675	11 327 675	11 327 675	0	0	0
Suriname	0,01	190 613	102 051	292 664	50 000	140 613	102 051	242 664
Swaziland	0,01	16 823	102 051	118 874	16 823	0	102 051	102 051
Tadjikistan	0,05	0	510 256	510 256	0	0	510 256	510 256
Tchad	0,01	249 356	102 051	351 407	0	249 356	102 051	351 407
Thaïlande	0,11	0	1 122 562	1 122 562	1 122 562	0	0	0
Togo	0,01	98 481	102 051	200 532	0	98 481	102 051	200 532
Trinité-et-Tobago	0,05	236 013	510 256	746 269	0	236 013	510 256	746 269
Tunisie	0,03	0	306 154	306 154	306 154	0	0	0
Turkménistan	0,06	0	612 307	612 307	0	0	612 307	612 307
Turquie	0,27	3 078 246	2 768 430	5 846 676	3 000 000	78 246	2 768 430	2 846 676
Ukraine	1,87	17 308 974	19 083 559	36 392 533	6 490 299	10 818 675	19 083 559	29 902 234
Uruguay	0,04	393 925	408 205	802 130	393 925	0	408 205	408 205
Vanuatu	0,01	98 482	102 051	200 533	0	98 482	102 051	200 533
Venezuela	0,49	0	5 000 505	5 000 505	0	0	5 000 505	5 000 505
Viet Nam	0,01	0	102 051	102 051	0	0	102 051	102 051
Yémen	0,01	179 764	102 051	281 815	82 983	96 781	102 051	198 832
Yougoslavie	0,16	6 690 598 ^a	1 632 818	8 323 416	0	6 690 598	1 632 818	8 323 416
Zaïre	0,01	98 381	102 051	200 432	0	98 381	102 051	200 432
Zambie	0,01	36 062	102 051	138 113	11 027	25 035	102 051	127 086
Zimbabwe	0,01	88 482	102 051	190 533	190 533	0	0	0
Total	99,48 ^b	484 992 938	1 070 018 454	1 555 011 392	784 771 582 ^c	290 572 722	479 667 088	770 239 810

^a Pour 1991 et 1992, les soldes d'ouverture de la Fédération de Russie, de la République fédérative de Yougoslavie et des nouveaux Etats Membres ont été ajustés en application de la décision 47/456 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1992 (voir ST/ADM/SGR.B/417, annexes I et XVI).

^b Le total des quotes-parts est passé de 100,03 % à 99,48 % à la suite de la dissolution de la République fédérale tchèque et slovaque, le 31 décembre 1992.

^c Y compris des montants de 61 000 dollars, 31 743 607 dollars, 439 648 dollars et 2 millions de dollars reçus respectivement de l'Algérie, du Canada, de la Colombie et du Koweït en 1992 au titre de leur quote-part de 1993 et un montant de 5 341 dollars qui avait été inscrit au compte d'attente en faveur de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Annexe II

CONTRIBUTIONS NON ACQUITTÉES AU 30 SEPTEMBRE 1993 AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE ET DU BUDGET DES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX^a

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Etats Membres	Budget ordinaire			Opération de maintien de la paix			Total général				
	Exercices précédents	Exercice en cours	Total	Etats Membres	Exercices précédents	Exercice en cours ^a	Total	Etats Membres	Exercices précédents	Exercice en cours	Total au 30/9/93
Etats-Unis d'Amérique	207 726	309 923	517 649	Etats-Unis d'Amérique	3 769	484 337	488 106	Etats-Unis d'Amérique	211 495	794 260	1 005 755
Afrique du Sud	49 045	4 184	53 229	Fédération de Russie	269 831	207 324	477 155	Fédération de Russie	269 831	255 783	525 615
Fédération de Russie	0	48 459	48 459	Allemagne	1 464	76 350	77 814 ^c	Ukraine	41 534	61 753	103 287
Ukraine	10 819	19 084	29 902	Ukraine	30 715	42 670	73 385	Afrique du Sud	71 823	14 064	85 887
Brésil	0	16 226	16 226	France	0	55 115	55 115	Allemagne	1 464	76 350	77 814
				Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord							
Arabie saoudite	0	9 797	9 797		0	43 695	43 695	France	0	55 115	55 115
								Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord			
Iran (République islamique d')	583	7 858	8 441	Espagne	0	35 326	35 326		0	43 695	43 695
Yougoslavie	6 691	1 633	8 323	Italie	0	35 083	35 083	Espagne	0	35 326	35 326
Kazakhstan	2 485	3 572	6 057	Afrique du Sud	22 778	9 880	32 658	Italie	0	35 083	35 083
Bélarus	1 053	4 898	5 952	Bélarus	8 620	10 977	19 598	Bélarus	9 673	15 876	25 549
Jamahiriya arabe libyenne	2 883	2 449	5 332	Pologne	11 066	2 249	13 316	Brésil	32	23 827	23 859
Venezuela	0	5 001	5 001	Australie	0	10 714	10 714	Iran (République islamique d')	4 253	11 877	16 130
Israël	2 317	2 347	4 664	Pays-Bas	0	10 530	10 530	Arabie saoudite	1 512	14 424	15 936
Ouzbékistan	1 704	2 653	4 357	Tchécoslovaquie ^d	8 901	0	8 901	Pologne	11 066	2 249	13 316
Azerbaïdjan	1 625	2 245	3 870	Belgique	0	8 284	8 284	Australie	0	10 714	10 714
République de Corée	0	3 442	3 442	Iran (République islamique d')	3 670	4 019	7 689	Pays-Bas	0	10 530	10 530
Lituanie	1 540	1 531	3 071	Brésil	32	7 601	7 633	Yougoslavie	7 926	2 558	10 484
Géorgie	862	2 143	3 005	Suède	0	7 007	7 007	Jamahiriya arabe libyenne	5 430	3 606	9 036
Turquie	78	2 768	2 847	Chine	0	6 900	6 900	Tchécoslovaquie ^d	8 901	0	8 901
Lettonie	1 408	1 327	2 735	Arabie saoudite	1 512	4 627	6 139	Kazakhstan	3 483	5 038	8 521
République de Moldova	1 108	1 531	2 639	Autriche	0	5 321	5 321	Venezuela	1 060	7 330	8 390
Roumanie	374	1 735	2 109	Finlande	0	4 044	4 044	Belgique	0	8 284	8 284
Nigéria	0	2 041	2 041	Norvège	0	860	860	Suède	0	7 077	7 077
Croatie	614	1 327	1 941	Danemark	0	3 755	3 755	Chine	0	6 900	6 900
Inde	0	1 728	1 728	Jamahiriya arabe libyenne	2 546	1 157	3 703	Ouzbékistan	2 445	3 743	6 188
Estonie	736	714	1 450	Mexique	63	3 372	3 434	Israël	2 445	3 253	5 697
Iraq	0	1 327	1 327	Venezuela	1 060	2 330	3 390	Azerbaïdjan	2 252	3 167	5 419
Bulgarie	0	1 327	1 327	Kazakhstan	998	1 466	2 464	Autriche	0	5 321	5 321
Arménie	0	1 327	1 327	Emirats arabes unis	1 289	1 012	2 301	République de Corée	0	4 895	4 895
Chili	500	816	1 316	Argentine	123	2 058	2 181	Lituanie	2 119	2 162	4 281
Cuba	179	918	1 098	Yougoslavie	1 235	925	2 160	Géorgie	1 209	3 017	4 226
Turkménistan	443	612	1 055	Ouzbékistan	741	1 089	1 831	Turquie	414	3 810	4 224
Kirghizistan	443	612	1 055	Iraq	1 195	627	1 822	Finlande	0	4 044	4 044

Etats Membres	Budget ordinaire			Opération de maintien de la paix			Total général				
	Exercices précédents	Exercice en cours	Total	Etats Membres	Exercices précédents	Exercice en cours ^b	Total	Etats Membres	Exercices précédents	Exercice en cours	Total au 30/9/93
Tadjikistan	369	510	880	Azerbaïdjan	627	922	1 549	Norvège	0	3 860	3 860
République dominicaine	654	204	858	République de Corée	0	1 453	1 453	Lettonie	1 910	1 874	3 784
Pérou	224	612	837	Turquie	336	1 042	1 377	Danemark	0	3 755	3 755
Trinité-et-Tobago	236	510	746	Roumanie	536	819	1 355	République de Moldova	1 536	2 159	3 695
Bosnie-Herzégovine	230	408	638	Géorgie	347	874	1 221	Roumanie	910	2 554	3 464
Guatemala	381	204	586	Lituanie	579	632	1 211	Mexique	63	3 372	3 434
République populaire démocratique de Corée	0	510	510	République de Moldova	428	628	1 056	Iraq	1 195	1 953	3 149
Equateur	192	306	498	Lettonie	502	547	1 049	Croatie	907	1 869	2 776
République arabe syrienne	0	408	408	Israël	128	905	1 033	Inde	0	2 547	2 547
Uruguay	0	408	408	Hongrie	707	314	1 021	Nigéria	0	2 391	2 391
Côte d'Ivoire	197	204	401	Bulgarie	496	496	992	Bulgarie	496	1 823	2 319
Paraguay	187	204	391	Arménie	371	545	915	Emirats arabes unis	1 289	1 012	2 301
Somalie	275	102	378	Indonésie	142	756	899	Argentine	123	2 175	2 298
Sao Tomé-et-Principe	257	102	359	Croatie	293	543	836	Arménie	371	1 871	2 242
Tchad	249	102	351	Inde	0	819	819	Estonie	1 006	1 009	2 015
Libéria	239	102	341	Algérie	3	765	768	Chili	744	1 202	1 946
République centrafricaine	235	102	337	Portugal	0	763	763	Cuba	500	1 345	1 845
Gambie	232	102	334	Pérou	466	289	755	Pérou	690	901	1 592
Guinée-Bissau	220	102	322	Cuba	321	426	747	Kirghizistan	614	864	1 478
Maroc	12	306	318	Irlande	0	662	662	Turkménistan	614	864	1 478
Comores	211	102	313	Chili	244	386	630	Trinité-et-Tobago	522	751	1 274
Guinée équatoriale	209	102	311	République arabe syrienne	374	193	567	Tadjikistan	512	720	1 232
Mali	202	102	304	Estonie	270	295	565	République dominicaine	900	300	1 201
Haïti	194	102	296	Nouvelle-Zélande	0	545	545	Hongrie	707	314	1 021
Burkina Faso	194	102	296	Grèce	0	542	542	République arabe syrienne	374	601	975
Grenade	192	102	294	Trinité-et-Tobago	286	241	527	Indonésie	142	756	899
Liban	191	102	293	Luxembourg	0	467	467	Bosnie-Herzégovine	320	575	895
Iles Salomon	181	102	283	Kirghizistan	171	251	422	République populaire démocratique de Corée	113	751	864
Angola	178	102	280	Turkménistan	171	251	422	Guatemala	538	300	838
Sierra Leone	168	102	270	Qatar	179	236	415	Algérie	3	765	768
Costa Rica	165	102	267	Islande	0	367	367	Equateur	314	451	764
Cambodge	155	102	257	République populaire démocratique de Corée	113	241	354	Portugal	0	763	763
Qatar	0	255	255	Tadjikistan	143	209	352	Uruguay	128	601	729
Nicaragua	145	102	247	Nigéria	0	350	350	Paraguay	394	300	695
Panama	42	204	246	Philippines	101	248	349	Qatar	179	491	670
Suriname	141	102	243	République dominicaine	247	96	343	Irlande	0	662	662
Congo	129	102	231	Uruguay	128	193	321	Côte d'Ivoire	295	300	596
Bénin	121	102	223	Paraguay	207	96	304	Nouvelle-Zélande	0	545	545
Dibouti	115	102	217	Equateur	122	145	267	Grèce	0	542	542

Etats Membres	Budget ordinaire			Opération de maintien de la paix			Total général		
	Exercices précédents	Exercice en cours	Total	Etats Membres	Exercices précédents	Exercice en cours ^a	Total	Etats Membres	Exercices précédents
Gabon	0	204	204	Japon	258	0	258	Libéria	346
Niger	100	102	202	Bosnie-Herzégovine	90	167	257	Maroc	34
Cameroun	98	102	201	Guatemala	156	96	253	Luxembourg	0
République-Unie de Tanzanie	98	102	201	Koweït	0	214	214	République centrafricaine	322
Vanuatu	98	102	201	Thaïlande	0	203	203	Somalie	310
Togo	98	102	201	Viet Nam	148	48	196	Gambie	299
Zaïre	98	102	200	Côte d'Ivoire	98	96	195	Guinée équatoriale	126
Yémen	97	102	199	Singapour	0	170	170	Cambodge	269
Mauritanie	87	102	189	Slovénie	0	169	169	Costa Rica	265
Ouganda	87	102	189	Malaisie	0	166	166	Sao Tomé-et-Principe	290
Cap-Vert	79	102	181	Panama	68	96	164	Panama	110
Malawi	78	102	181	Maroc	21	142	163	Tchad	280
Saint-Kitts-et-Nevis	77	102	179	Cambodge	114	48	162	Comores	264
Kenya	74	102	177	Bahamas	62	96	158	Liban	233
Madagascar	71	102	173	Libéria	107	48	155	Congo	232
Seychelles	70	102	173	Bolivie	106	48	154	Haiti	248
Sénégal	68	102	170	Congo	103	48	151	Sierra Leone	248
Antigua-et-Barbuda	48	102	150	Costa Rica	100	48	148	Mali	242
Jamaïque	38	102	141	Albanie	97	48	145	Guinée-Bissau	242
Honduras	38	102	140	El Salvador	97	48	145	Islande	0
El Salvador	36	102	138	Pakistan	0	136	136	Burkina Faso	235
Burundi	33	102	135	Mongolie	79	48	127	Philippines	101
Zambie	25	102	127	République centrafricaine	87	24	111	Iles Salomon	210
Argentine	0	117	117	Egypte	0	109	109	Grenade	207
Dominique	3	102	105	Guinée équatoriale	85	24	109	Angola	206
République démocratique populaire lao	0	102	102	Sierra Leone	81	24	105	Gabon	7
Viet Nam	0	102	102	Mauritanie	81	24	105	Bénin	178
Swaziland	0	102	102	Yémen	79	24	103	Yémen	176
Soudan	0	102	102	Gabon	7	95	103	Suriname	176
Iles Marshall	0	102	102	Honduras	54	48	102	Nicaragua	155
Afghanistan	0	102	102	Madagascar	52	48	99	Viet Nam	148
Maldives	0	102	102	Gambie	68	24	92	Mauritanie	167
Bolivie	0	102	102	Liban	42	48	90	El Salvador	133
Guyana	0	102	102	Chypre	17	72	89	Djibouti	155
Albanie	0	102	102	Zambie	38	48	85	Zaïre	130
Bhoutan	0	102	102	Jamaïque	34	48	82	Cameroun	130
Rwanda	0	99	99	Bénin	57	24	81	Madagascar	122
Mongolie	0	98	98	Burundi	56	24	80	Vanuatu	138
Bahamas	0	94	94	Zaïre	32	48	80	Niger	137
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0	84	84	Cameroun	31	48	80	Japon	0

Etiats Membres	Budget ordinaire			Opération de maintien de la paix			Total général				
	Exercices précédents	Exercice en cours	Total	Etats Membres	Exercices précédents	Exercice en cours ^a	Total	Etats Membres	Exercices précédents	Exercice en cours	Total au 30/9/93
Mozambique	0	77	77	Haiti	55	24	79	Bolivie	106	150	256
Samoa	0	58	58	Mozambique	53	24		Bahamas	62	190	252
Guinée	0	55	55	Comores	53	24	77	Albanie	97	150	247
Barbade	0	51	51	Swaziland	31	46	77	Togo	119	126	245
Pays-Bas	0	0	0	Iles Marshall	28	48	76	Honduras	92	150	242
Namibie	0	0	0	Brunéi Darussalam	6	67	74	République-Unie de Tanzanie	115	126	242
Nouvelle-Zélande	0	0	0	Saint-Marin	0	71	71	Saint-Kitts-et-Nevis	114	126	240
Norvège	0	0	0	Liechtenstein	0	71	71	Ouganda	113	126	239
Népal	0	0	0	Barbade	21	46	67	Cap-Vert	107	126	233
Pakistan	0	0	0	Burkina Faso	41	24	65	Malawi	101	126	227
Myanmar	0	0	0	Djibouti	41	24	65	Mongolie	79	147	225
Etats fédérés de Micronésie	0	0	0	Mali	40	24	64	Jamaïque	73	150	223
Mexique	0	0	0	Vanuatu	40	24	64	Sénégal	90	126	216
Maurice	0	0	0	Guinée	38	24	62	Burundi	89	126	216
Malte	0	0	0	Saint-Kitts-et-Nevis	37	24	61	Koweït	0	214	214
Malaisie	0	0	0	Niger	36	24	61	Kenya	95	119	214
Emirats arabes unis	0	0	0	Soudan	36	24	61	Zambie	63	150	212
Oman	0	0	0	Suriname	35	24	59	Seychelles	86	126	212
Liechtenstein	0	0	0	Somalie	34	24	58	Thaïlande	0	203	203
Espagne	0	0	0	Saint-Vincent-et-les Grenadines	33	24	57	Swaziland	31	148	179
Slovénie	0	0	0	Guyana	14	42	57	Iles Marshall	28	150	178
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	0	0	0	Tchad	31	24	55	Singapour	0	170	170
Tunisie	0	0	0	Nicaragua	9	45	54	Slovénie	0	169	169
Thaïlande	0	0	0	Sao Tomé-et-Principe	33	21	54	Malaisie	0	166	166
Suède	0	0	0	Iles Salomon	29	24	53	Soudan	36	126	163
Sri Lanka	0	0	0	Angola	28	24	52	Guyana	14	144	159
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0	0	0	Tunisie	0	52	52	Antigua-et-Barbuda	48	109	157
Philippines	0	0	0	Cap-Vert	28	24	52	Mozambique	53	101	154
Singapour	0	0	0	Ouganda	26	24	50	Maldives	24	126	150
Saint-Marin	0	0	0	Maldives	24	24	48	Afghanistan	23	126	149
Sainte-Lucie	0	0	0	Rwanda	23	24	47	Rwanda	23	123	146
Portugal	0	0	0	Bahreïn	0	47	47	Dominique	18	126	144
Pologne	0	0	0	Malawi	23	24	47	Saint-Vincent-et-les Grenadines	33	108	141
Luxembourg	0	0	0	Afghanistan	23	24	47	Pakistan	0	136	136
Finlande	0	0	0	Sénégal	22	24	46	République démocratique populaire lao	3	126	128
Lesotho	0	0	0	Guinée-Bissau	22	24	46	Bhoutan	1	123	123
Belize	0	0	0	Belize	21	24	45	Barbade	21	97	118
Belgique	0	0	0	Togo	20	24	45	Guinée	38	79	117
Colombie	0	0	0	Fidji	5	39	44	Egypte	0	109	109

Etats Membres	Budget ordinaire			Opération de maintien de la paix			Total général				
	Exercices précédents	Exercice en cours	Total	Etats Membres	Exercices précédents	Exercice en cours ^a	Total	Etats Membres	Exercices précédents	Exercice en cours	Total au 30/9/93
Chine	0	0	0	Oman	0	44	44	Chypre	17	72	89
Canada	0	0	0	République-Unie de Tanzanie	17	24	41	Samoa	1	76	76
Brunéi Darussalam	0	0	0	Seychelles	16	24	40	Brunéi Darussalam	6	67	74
Botswana	0	0	0	Dominique	15	24	40	Saint-Marin	0	71	71
Tchécoslovaquie	0	0	0	Grenade	15	24	39	Liechtenstein	0	71	71
Danemark	0	0	0	Kenya	20	17	37	Tunisie	0	52	52
Bangladesh	0	0	0	Papouasie-Nouvelle-Guinée	12	24	37	Bahreïn	0	47	47
Bahreïn	0	0	0	République démocratique populaire lao	3	24	26	Belize	21	24	45
Autriche	0	0	0	Maurice	0	25	25	Fidji	5	39	44
Australie	0	0	0	Zimbabwe	1	23	24	Oman	0	44	44
Algérie	0	0	0	Sainte-Lucie	8	15	23	Papouasie-Nouvelle-Guinée	12	24	37
Chypre	0	0	0	Népal	0	22	22	Maurice	0	25	25
Koweït	0	0	0	Bhoutan	1	21	21	Zimbabwe	1	23	24
Hongrie	0	0	0	Sri Lanka	0	19	19	Sainte-Lucie	8	15	23
Grèce	0	0	0	Samoa	1	17	18	Népal	0	22	22
Japon	0	0	0	Lesotho	0	17	17	Sri Lanka	0	19	19
Italie	0	0	0	Jordanie	0	15	15	Lesotho	0	17	17
Irlande	0	0	0	Etats fédérés de Micronésie	0	14	14	Jordanie	0	15	15
Indonésie	0	0	0	Malte	0	14	14	Etats fédérés de Micronésie	0	14	14
Islande	0	0	0	Botswana	0	13	13	Malte	0	14	14
Jordanie	0	0	0	Bangladesh	0	10	10	Botswana	0	13	13
Egypte	0	0	0	Myanmar	0	8	8	Bangladesh	0	10	10
Ghana	0	0	0	Ghana	0	7	7	Myanmar	0	8	8
Allemagne	0	0	0	Ethiopie	0	7	7	Ghana	0	7	7
France	0	0	0	Antigua-et-Barbuda	0	7	7	Ethiopie	0	7	7
Fidji	0	0	0	Namibie	0	7	7	Namibie	0	7	7
Ethiopie	0	0	0	Canada	0	0	0	Canada	0	0	0
Zimbabwe	0	0	0	Colombie	0	0	0	Colombie	0	0	0
Total	304 140	479 667	783 807		384 406	1 118 028	1 502 434		688 546	1 597 695	2 286 241

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau de l'annexe II)

^a Y compris les opérations de maintien de la paix ci-après dont les dépenses sont réparties entre les Etats Membres : FNUOD, FINUL, GOMNUII, UNAVEM et UNAVEM II, GANUPT, ONUCA, MONUIK, MINURSO, ONUSAL, MIPRENUC, APRONUC, FORPRONU, ONUSOM et ONUSOM II, ONUMUZ et Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Les chiffres indiquent les reliquats avant comptabilisation des montants à porter au crédit des Etats Membres concernant le solde inutilisé relatif à l'ONUCA, comme en a décidé l'Assemblée dans sa résolution 47/223.

^b Les chiffres indiqués correspondent aux contributions non acquittées pour les dates ci-après : FNUOD : 1er décembre 1992-30 novembre 1993; UNAVEM II : 1er novembre 1992-5 septembre 1993; MONUIK : 1er novembre 1992-31 octobre 1993; ONUSAL : 1er décembre 1992-30 novembre 1993; APRONUC : 1er novembre 1992-31 août 1993; FORPRONU : 12 janvier 1992-14 octobre 1992 (contribution supplémentaire) et 15 octobre 1992-30 septembre 1993, y compris les contributions destinées à financer l'élargissement de la Force; FINUL : 1er février 1993-31 janvier 1994; ONUSOM II : 1er mai 1993-31 octobre 1993; ONUMUZ : 15 octobre 1992-31 octobre 1993; et Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre : 7 juin 1993-15 décembre 1993. Les avis de recouvrement, pour un montant total de 708 385 963 dollars, ont été envoyés aux dates ci-après : FORPRONU : 16 septembre; ONUSOM II : 20 septembre; APRONUC : 22 septembre; ONUSAL : 23 septembre; MONUIK : 27 septembre; ONUMUZ : 28 septembre; Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre : 29 septembre; et UNAVEM II : 30 septembre.

^c Du fait du rattachement de la République démocratique allemande à la République fédérale d'Allemagne, qui a pris effet le 3 octobre 1990, les deux Etats allemands se sont unis pour former un seul Etat souverain. A compter de la date de l'unification, la République fédérale d'Allemagne est désignée à l'ONU sous le nom d'"Allemagne". Au 3 octobre 1990, les contributions non acquittées se montaient au total à 0 dollar pour la République fédérale d'Allemagne et à 15 854 003 dollars pour l'ancienne République démocratique allemande. Le Gouvernement allemand tient à déclarer qu'il ne se considère pas légalement tenu de payer les dettes de l'ancienne République démocratique allemande. Il a toutefois versé une contribution volontaire d'un montant de 1 400 000 dollars et versera, en temps voulu, une contribution volontaire supplémentaire d'un montant approprié.

^d La République fédérale tchèque et slovaque a été dissoute le 31 décembre 1992.

Annexe III
FONDS GENERAL, Y COMPRIS FONDS DE ROULEMENT ET COMPTE SPECIAL : MOUVEMENTS DE TRESORERIE (DISPONIBILITES)
JANVIER 1989 - DECEMBRE 1993^{a, b}

(En millions de dollars des Etats-Unis)

Année	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
1989													
Solde d'ouverture	63,4	193,7	266,2	225,7	193,5	145,8	132,0	127,4	61,9	79,7	105,9	45,4	
Recettes	179,0	127,1	35,6	43,5	21,6	47,6	46,5	15,7	83,1	78,9	10,1	75,4	764,1
Décaissements	48,7	54,6	76,1	75,7	69,3	61,4	51,1	81,2	65,3	52,7	70,6	98,6	805,3
Solde de clôture	193,7	266,2	225,7	193,5	145,8	132,0	127,4	61,9	79,7	105,9	45,4	22,2	
1990													
Solde d'ouverture	22,2	156,9	172,6	191,9	156,1	98,5	65,7	0,4	117,4	63,4	43,4	156,1	
Recettes	192,4	87,5	80,3	36,4	5,2	52,7	11,5	194,4	23,6	50,5	188,3	13,1	935,9
Décaissements	57,7	71,8	61,0	72,2	62,8	85,5	76,8	77,4	77,6	70,5	75,6	121,7	910,6
Solde de clôture	156,9	172,6	191,9	156,1	98,5	65,7	0,4	117,4	63,4	43,4	156,1	47,5	
1991													
Solde d'ouverture	47,5	112,4	91,3	70,3	74,2	(0,5)	(3,9)	46,3	(11,4)	15,8	90,4	9,9	
Recettes	140,9	68,4	53,4	88,7	17,7	57,1	140,8	18,1	87,9	202,2	6,4	90,6	972,2
Décaissements	76,0	89,5	74,4	84,8	92,4	60,5	90,6	95,8	85,7	82,6	86,9	40,4	959,6
Emprunts au compte des opérations de maintien de la paix ^c	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	20,0	25,0	(45,0)	0,0	10,0	10,0
Solde de clôture	112,4	91,3	70,3	74,2	(0,5)	(3,9)	46,3	(11,4)	15,8	90,4	9,9	70,1	
1992													
Solde d'ouverture	70,1	165,2	121,6	101,3	71,5	4,6	105,9	59,5	10,4	(9,3)	77,7	(9,9)	
Recettes	231,1	41,7	70,8	50,2	17,0	171,4	37,1	28,9	25,0	254,5	5,1	78,2	1 011,0
Décaissements	126,0	85,3	91,1	80,0	83,9	70,1	83,5	103,0	79,7	107,5	92,7	80,7	1 083,5
Emprunts au compte des opérations de maintien de la paix ^c	(10,0)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	25,0	35,0	(60,0)	0,0	10,0	0,0
Solde de clôture	165,2	121,6	101,3	71,5	4,6	105,9	59,5	10,4	(9,3)	77,7	(9,9)	(2,4)	
1993													
Solde d'ouverture	(2,4)	53,0	82,4	12,1	168,7	177,3	141,1	85,9	0,1	6,1	157,1	49,1	
Recettes ^d	184,6	126,5	37,0	246,8	48,6	53,4	30,0	9,2	71,0	258,0	15,0	67,0	1 147,1
Décaissements ^e	119,2	97,1	107,3	90,2	40,0	89,6	85,2	110,0	50,0	107,0	123,0	111,0	1 129,6
Emprunts au compte des opérations de maintien de la paix ^c	(10,0)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	15,0	(15,0)	0,0	0,0	0,0	(10,0)
Solde de clôture	53,0	82,4	12,1	168,7	177,3	141,1	85,9	0,1	6,1	157,1	49,1	5,1	

^a Ce montant effectif des décaissements comprend le résultat net des variations des autres éléments d'actif et de passif.

^b Disponibilités, à l'exclusion d'un montant de 25 millions de dollars environ (10 millions de dollars au titre d'une contribution conditionnelle et 15 millions de dollars correspondant à des espèces détenues par des bureaux extérieurs et à des monnaies non convertibles). Ces sommes ne peuvent pas être directement utilisées, ou ne peuvent l'être qu'à certaines conditions.

^c Emprunts à court terme par transfert de fonds du compte des opérations de maintien de la paix au Fonds général pour faire face aux besoins de trésorerie urgents.

^d Ce chiffre englobe les recettes effectives pour la période juillet-septembre et les recettes projetées pour la période octobre-décembre 1993.

^e Ce chiffre englobe les décaissements effectifs pour la période janvier-août et les décaissements projetés pour la période septembre-décembre 1993.

Annexe IV

NOTE SUR LES RESERVES FINANCIERES DE L'ORGANISATION

1. Les réserves financières de l'Organisation sont constituées par le Fonds de roulement, le Compte spécial, les sommes dégagées par la suspension de certaines règles financières – suspension qui permet à l'Organisation de conserver les excédents budgétaires de certains comptes – et le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix. On trouvera décrite ci-après la part de chacun de ces éléments dans le montant total des réserves, qui s'élève à 672,6 millions de dollars. Le gros des fonds qui constituent les réserves a été décaissé à titre d'avances et n'est pas disponible.

2. Le Fonds de roulement, institué en 1946, sert à prélever les avances nécessaires à l'exécution du budget, lorsque les contributions n'ont pas encore été recouvrées, ou à l'exécution des dépenses qui ont été engagées en vertu des résolutions relatives aux dépenses imprévues et extraordinaires en attendant l'ouverture de crédits par l'Assemblée générale. Pour l'exercice 1992-1993, la dotation du Fonds a été fixée à 100 millions de dollars. Jusqu'au 30 septembre 1993, le montant des avances prélevées pour couvrir des dépenses imprévues et extraordinaires s'élève à 5,9 millions de dollars; le solde, soit 94,1 millions de dollars, doit servir à l'exécution du budget en attendant que les contributions soient recouvrées.

3. Le Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies a été ouvert en 1965 pour recevoir les contributions volontaires versées par les Etats Membres en vue de régler les difficultés financières de l'Organisation. A la suite des appels lancés par le Secrétaire général et par l'Assemblée au cours des années suivantes, 29 Etats Membres^a ont versé des contributions dont le montant total se chiffre à 48,7 millions de dollars. Au 30 septembre 1993, le solde de ce compte, y compris les intérêts créditeurs et recettes diverses, s'établissait à 143,8 millions de dollars.

4. Par ailleurs, l'Assemblée générale a décidé, à diverses reprises, de suspendre l'application des articles 4.3, 4.4 et 5.2 d) du règlement financier en ce qui concerne le budget ordinaire (pour l'exercice 1972 puis pour les exercices biennaux 1980-1981, 1982-1983, 1984-1985 et 1986-1987), la Force d'urgence des Nations Unies (FONU) et la FNUOD (de 1978 à 1989, puis, de nouveau, en 1992) et la FINUL (depuis 1979). Dans de tels cas, les soldes excédentaires de ces comptes en fin d'exercice sont provisoirement conservés par l'Organisation et ne sont pas portés au crédit des Etats Membres. Les soldes excédentaires ainsi retenus s'élèvent au total à 214,8 millions de dollars au titre du budget ordinaire, 64,9 millions de dollars au titre de la FONU et de la FNUOD, et 90,4 millions de dollars au titre de la FINUL. Ainsi qu'indiqué ci-après, une partie des sommes conservées au titre du budget ordinaire doit être transférée au Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix dès que les circonstances le permettront.

5. Le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix a été créé en application de la résolution 47/217 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1992. Ce fonds est nominalement doté de 150 millions de dollars, soit 64,2 millions de dollars représentant les soldes excédentaires disponibles de deux opérations de la paix qui se sont achevées (GANUPT et GOMNUII) et

85,8 millions de dollars à prélever dès que la situation de trésorerie du Fonds général (budget ordinaire) le permettra, sur les soldes excédentaires conservés au titre du budget ordinaire, ainsi qu'indiqué au paragraphe précédent. Le revenu des placements au titre du Fonds s'élève à 0,4 million de dollars.

6. Au 30 septembre 1993, la totalité des réserves du Fonds général – Fonds de roulement (94,1 millions de dollars), Compte spécial (143,8 millions de dollars) et une partie des soldes conservés à la suite de la suspension de dispositions du règlement financier (214,8 millions de dollars) – avait été avancée au Fonds général et engagée par ce dernier, à l'exception d'un montant de 10 millions de dollars qui se trouve dans un compte dont l'utilisation est soumise à des conditions restrictives et d'un montant disponible de 16,6 millions de dollars inscrit au Compte spécial à cette date. S'agissant des réserves relatives aux opérations de maintien de la paix, les montants conservés au titre de la FINUL et de la FNUOD (155,3 millions de dollars) étaient utilisés pour financer ces deux opérations. Pour ce qui est des réserves correspondant au Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix (64,6 millions de dollars), la totalité en avait été avancée pour financer d'autres opérations de maintien de la paix, à l'exception d'un solde disponible de 4,9 millions de dollars au 30 septembre.

Note

^a Les Etats Membres ci-après ont versé des contributions volontaires au Fonds spécial : Arabie saoudite, Bulgarie, Canada, Chine, Danemark, Egypte, Emirats arabes unis, Finlande, Ghana, Grèce, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Koweït, Libéria, Mali, Malte, Nigéria, Norvège, Ouganda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Togo, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie, Zaïre et Zambie.
